

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-huitième session

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES À LA VINGT-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

* La version anglaise de cette déclaration est publiée en l'état, telle qu'elle a été communiquée à l'OIM par le Vérificateur externe des comptes, le Vérificateur général des comptes du Ghana. Elle a été traduite en français par les services de traduction de l'OIM.

**DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES À LA
VINGT-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES
ET DES FINANCES CONCERNANT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter aujourd'hui les résultats de la vérification externe des comptes de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'exercice financier 2020.

À sa 106^e session, le Conseil avait nommé le Vérificateur général des comptes du Ghana aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM. A sa 109^e session, il l'a reconduit dans ses fonctions pour les années 2019, 2020 et 2021.

Nous avons présenté notre premier rapport sur les états financiers de l'OIM, qui concernait l'exercice 2016, à la vingtième session du Comité, tenue en 2017. Notre cinquième vérification des comptes de l'Organisation, qui portait sur l'exercice financier 2020, a été effectuée conformément au Règlement financier et aux autres dispositions réglementaires de l'OIM. Le rapport de vérification final, qui comprend d'importantes constatations et recommandations de vérification, a été remis séparément pour soumission à la 112^e session du Conseil.

Nous avons effectué des contrôles de la conformité aux bureaux de l'OIM en Afghanistan, en République centrafricaine, au Costa Rica, en Iraq, au Mozambique, au Myanmar, au Niger, au Pakistan, au Soudan du Sud et au Yémen, et avons examiné certaines opérations menées au Siège et au Centre administratif de Manille. En outre, nous avons soumis l'unité de traitement des montants à recevoir de l'OIM à un audit de performance, et avons validé les états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020.

Nous avons discuté de nos constatations avec les chefs de mission et les administrateurs concernés, puis nous les avons communiquées par lettres de recommandations. Les constatations les plus importantes figurent dans le rapport. La direction a accepté les recommandations et a assuré qu'elle y donnerait suite.

Opinion générale du Vérificateur externe des comptes sur les états financiers

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des opérations de l'OIM au 31 décembre 2020. Nous avons exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Questions financières

En 2020, l'enveloppe budgétaire des programmes d'opérations s'est élevée à 1 940,10 millions de dollars É.-U., et celle de la partie administrative du budget

à 52,24 millions de francs suisses. En 2020, les produits se sont élevés au total à 2 182,69 millions de dollars É.-U., et les charges à 2 178,04 millions de dollars É.-U., ce qui donne un excédent de 4,65 millions de dollars É.-U.. Les principaux indicateurs financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 sont les suivants :

En 2020, l'OIM a enregistré un excédent (avant les variations de change) de 4,65 millions de dollars É.-U., contre 31,58 millions de dollars É.-U. en 2019, soit une diminution de 26,93 millions de dollars É.-U. ou 85 %.

Les produits de l'OIM ont légèrement augmenté par rapport aux montants reçus durant l'exercice financier 2019.

Les dépenses administratives ont continué de rester dans la limite du budget en 2020, alors même qu'en raison d'un accroissement des activités, la plupart des composantes des dépenses ont enregistré en 2020 une augmentation par rapport aux chiffres de 2019. En revanche, les dépenses d'opérations ont été supérieures au budget en 2020.

SIÈGE ET CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE

Nécessité de tenir compte de la croissance réelle théorique de l'Organisation dans le budget de la structure de base

Nous avons analysé, sur une base annuelle, le taux de croissance du budget de base total de l'Organisation en regard du montant annuel des dépenses, et avons constaté une tendance à la baisse du taux de financement de base malgré l'augmentation constante des activités de l'Organisation. **La direction doit poursuivre ses discussions avec les États Membres à des fins d'augmentations modestes et réalistes de la structure de financement de base, de manière à garantir une allocation judicieuse des ressources à l'appui des efforts de priorisation et de gains d'efficience déployés par l'Organisation.**

Initiative du Cadre de gouvernance interne (CGI)

Nous avons constaté que l'initiative du CGI comporte des risques intrinsèques, tels que l'achèvement hors délai d'activités prévues, les retards dans la fourniture de services par les fournisseurs, ainsi qu'un manque de fonds prévisibles pour mettre en œuvre des recommandations. **La direction pourrait créer un mécanisme normalisé de communication de l'information conforme à la structure du plan de travail, afin d'apporter de la clarté dans la coordination et la mise en œuvre. Elle pourrait également se concerter les États Membres afin d'obtenir des financements prévisibles grâce à des fonds sans affectation spéciale et des initiatives supplémentaires en matière de ressources budgétaires.**

Renforcement de la gestion des menaces pour la cybersécurité

Nous avons constaté que le niveau d'intrusion dans les systèmes de données et le réseau de l'OIM était jugé très élevé et que des atteintes à la sécurité de l'information à l'échelle mondiale étaient fréquentes et sophistiquées, certaines visant le Secrétariat. **La direction pourrait envisager de fournir des outils et des ressources humaines**

supplémentaires pour renforcer de façon significative les capacités de surveillance de l'environnement informatique face aux atteintes et tentatives d'atteintes à la sécurité de l'information. L'infrastructure informatique de l'OIM devrait être améliorée pour permettre un contrôle des accès plus rigoureux et être mieux gérée afin de réduire sa vulnérabilité aux intrusions.

Absence de critères définis pour les contreparties non notées

Notre analyse des résultats des risques de contrepartie a montré que 40 banques ou institutions financières n'avaient pas de notation de contrepartie, contre 60 en 2019. En outre, parallèlement à la diminution du nombre de banques non notées, nous avons constaté une légère augmentation du nombre de banques n'ayant pas un solde de trésorerie estimatif compris entre 200 000 et 500 000 dollars É.-U. en 2020. **Nous avons recommandé que la direction fixe des limites officielles d'exposition aux risques de contrepartie pour les banques ou institutions financières non notées, afin d'aider les bureaux à gérer et à surveiller les soldes de trésorerie en regard des limites admissibles.**

Examen des comptes d'attente

Notre examen du Rapport de gestion financière a fait apparaître qu'au 30 septembre 2020, les comptes d'attente affichaient un solde créditeur de sommes à recevoir s'élevant au total à 321 440,74 dollars É.-U. (contre 320 894,89 dollars É.-U. à la fin de novembre 2020) en attente de rapprochement et d'enregistrement dans les comptes de projet. **Nous avons recommandé que la direction de l'OIM fasse en sorte que RAS rationalise ses procédures concernant les rapprochements en fin de mois et les examens de fin de mois des bureaux de l'OIM afin que les opérations soient dûment allouées aux produits ou aux charges désignés et que la gestion financière et la présentation de rapports aux donateurs s'effectuent en temps voulu.**

AUDIT DE PERFORMANCE SUR LA GESTION DES MONTANTS À RECEVOIR (AR) PAR L'OIM

L'audit a porté sur les contributions volontaires versées à l'OIM de 2017 à 2020, et a examiné les fonctions AR d'identification des donateurs et de signature d'accords ; de développement des relations avec les donateurs ; et de constatation, de surveillance et de suivi des montants à recevoir. L'objectif était de savoir pourquoi des créances étaient en souffrance et de proposer des moyens d'améliorer le recouvrement rapide.

Retards dus aux systèmes internes des donateurs

De nombreux donateurs ont versé leurs contributions après le délai de 30 jours escompté par l'OIM en raison de lourdeurs administratives dans leur système interne de paiement.

De nombreux accords avec les donateurs ne sont pas conformes au modèle de l'OIM

Des donateurs n'indiquent pas les codes de projet dans leurs versements à l'OIM

Il s'ensuit que les Services financiers de Manille ont eu du mal à rapprocher les versements reçus des comptes de projet correspondants.

La responsabilité principale de la collecte des créances est assumée par les seuls administrateurs de projet

Les administrateurs de projet étaient chargés d'une grande partie des mesures à prendre pour garantir les versements, sans réellement bénéficier d'un grand soutien.

Retards dus aux rapports finals donnant lieu aux derniers versements

Le paiement de certaines créances a été retardé en raison de la finalisation des comptes de projet. L'examen par les donateurs des rapports de projet envoyés par l'OIM a également contribué aux retards.

Nous avons recommandé ce qui suit :

- Fixation d'objectifs de performance pour le personnel, chargé de la fonction AR, en fonction des calendriers de travail.
- Renégociation de nouveaux délais de paiement avec les donateurs en cas de non-respect de l'accord initial.
- Création de formulaires déjà revêtus du code de projet, que les donateurs doivent remplir au moment d'effectuer les paiements.
- Formations à l'intention des administrateurs de projet consacrées à l'établissement de relations et à la gestion de contrats, afin qu'ils soient mieux à même d'influer positivement sur le recouvrement des créances en souffrance auprès des donateurs.
- Envoi, par les bureaux, d'ultimatums aux partenaires d'exécution pour la communication de leurs rapports de projet, afin de permettre aux bureaux de commencer rapidement à établir les rapports de projet.

VÉRIFICATION DE BUREAUX RÉGIONAUX ET DE BUREAUX DE PAYS

Renouvellement d'un mémorandum d'accord avec l'administration intérimaire de l'Afghanistan

Nous avons constaté que le bureau de l'OIM en Afghanistan mène ses interventions au titre d'un mémorandum d'accord obsolète conclu avec l'administration intérimaire du pays, qui n'accorde pas la reconnaissance et les privilèges prévus par la Convention des Nations Unies du 21 novembre 1947. **Nous avons engagé la direction à se concerter avec le Bureau des affaires juridiques (LEG) au Siège de l'OIM en vue de résoudre ce problème et de permettre à l'OIM Afghanistan de jouir des mêmes droits et privilèges que ses homologues de la famille des Nations Unies.**

Comptes fournisseurs de membres du personnel en souffrance

Au bureau de pays de l'OIM au Niger, notre examen d'un échantillon de 26 comptes fournisseurs de membres du personnel dans SAP PRISM a fait apparaître des avances au personnel en souffrance depuis 60 à 120 jours, pour un total

de 204 071,13 dollars É.-U.. **Nous avons recommandé que la direction du bureau fasse en sorte que le personnel rembourse ces avances en temps voulu, conformément aux procédures de PRISM HR.**

Durabilité du bureau de pays

Lors de notre audit du bureau de pays au Soudan du Sud, nous avons relevé que, sur les 28 projets gérés par le Bureau, 20 s'étaient techniquement achevés en 2020, six se termineront en 2021, un se terminera en 2022, et un autre 2023. **Nous avons recommandé que la direction redéfinisse sa stratégie et qu'elle tire parti de l'expertise des administrateurs de projet pour concevoir des projets bénéficiant de financements propres à améliorer la durabilité du Bureau de pays dans le contexte de la « projectisation ».**

Renforcement du processus d'évaluation des contrôles et de gestion des risques

Bien que le bureau de l'OIM en Iraq prenne des mesures pour atténuer les risques de contrôle, celles-ci n'étaient pas enregistrées dans le tableau de bord de gestion de la performance dans le cadre de l'auto-évaluation du contrôle de la conformité (CCSA). Nous avons constaté que le Bureau a commencé à documenter ses évaluations des risques en octobre 2020, mais notre examen de la CCSA a montré que le plan d'action défini pour combler les insuffisances de contrôle ne comportait pas de dates d'exécution. **Nous avons recommandé que la direction actualise la CCSA et qu'elle veille à ce que les mesures de contrôle importantes soient dûment assorties de dates d'exécution et surveillées aux fins de conformité.**

Plan de poursuite des activités/de reprise d'activité dans le domaine informatique

Nous avons constaté que le plan de poursuite des activités du bureau de pays en République centrafricaine était en cours de rédaction au moment de l'audit réalisé en octobre 2020, ce qui signifie que le Bureau a fonctionné pendant les trois dernières années sans plan approuvé de poursuite des activités et de reprise d'activité. **Nous avons recommandé que le plan de poursuite des activités soit actualisé pour englober l'aspect informatique, qu'il soit finalisé de façon à pouvoir être utilisé, et qu'il soit régulièrement mis à jour pour être en conformité avec toutes les prescriptions énoncées dans l'instruction IN/88.**

Amélioration de l'équilibre entre les sexes

Nous avons constaté que le bureau de pays en République centrafricaine ne compte que 18 femmes parmi son personnel, soit 14 % de l'effectif total de 125 personnes, recrutées sur le plan international et national. **Nous avons recommandé que la direction s'attache à recruter du personnel féminin qualifié afin de corriger le déséquilibre entre les sexes et de préserver et renforcer l'image d'employeur attrayant que l'OIM défend pour attirer et conserver les meilleurs éléments.**

Cas de fraude, de fraude présumée et de passation par pertes et profits

Nous avons examiné les cas de fraude et de fraude présumée ainsi que les passations par pertes et profits approuvées par la direction, et avons noté que l'Administration a signalé que 263 affaires de fraude ont été closes en 2020 (affaires corroborées par des faits et affaires non fondées), tandis que 83 affaires de fraude présumée étaient toujours

en cours au 31 décembre 2020. Toutes ces affaires ont été renvoyées à OIG pour enquête. Parmi les affaires closes, 80 ont été confirmées par OIG et renvoyées au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner, et une perte financière pour l'OIM de 241 111 dollars É.-U. a été signalée. Nous sommes satisfaits des mesures prises par la direction pour donner suite aux cas signalés.

Conclusion

En conclusion, je tiens à exprimer tous nos remerciements pour la coopération du Directeur général, du Directeur de la gestion des ressources, de la Chef de la comptabilité et de son équipe, des chefs de mission, du Bureau de l'Inspecteur général et de tous les autres membres du personnel de l'OIM pendant toute la durée de la vérification.

Tous nos remerciements vont également au Président et aux délégués, qui nous ont permis de vous présenter nos constatations.